Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260615-DEL202606-54-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire

PRESENTS: M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme BILLY-FALCOU Lise, M. FRULIN Philippe, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CLAVERIE Pierre, M. CONSTANTIN Damien, M. MAZZUCATO Damien, Mme SKRZYNSKI Arlette, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique

ABSENT : Mme LECENDRE Chrystelle

PROCURATIONS : M. DARPARENS Jérôme a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUER Elodie

N° 202606-54 - OBJET : Échange foncier sans soulte portant sur la parcelle communale cadastrée section BT n° 186 et une emprise à détacher de la parcelle cadastrée section BT n° 187

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 ;
Vu l'avis du service des Domaines en date du 28 mai 2026 relatif au projet d'échange ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 9 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et Ressources Humaines en date du 12 juin 2026 ;
Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BT n° 186, sise lieudit « Arcalès » – chemin de Suzac, d'une contenance de 1 000 m² ;
Considérant que Monsieur Sabrino REINHARD est propriétaire de la parcelle cadastrée section BT n° 187 ;
Considérant qu'il est envisagé de procéder à un échange foncier entre la parcelle communale cadastrée section BT n° 186 et une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section BT n° 187, allant du chemin Suzac à la parcelle BT n°248, pour une superficie équivalente à 1 000 m², l'emprise définitive devant être déterminée par un géomètre-expert ;
Considérant qu'une servitude de passage traversant ladite bande de terrain sera nécessaire afin de permettre au propriétaire de la parcelle BT n° 187 de circuler entre les différentes parties de son fonds, dont l'implantation définitive, le tracé et la largeur seront définis lors de l'intervention du géomètre-expert ;
Considérant que l'avis du service des Domaines en date du 28 mai 2026 retient une valeur unitaire de 1,40 €/m² pour les emprises foncières concernées par l'échange, et que, dans le respect de cet avis et à l'issue des échanges intervenus entre les parties, les biens faisant l'objet de l'échange présentent une valeur équivalente, de sorte que l'opération est réalisée sans soulte ;
Considérant que cet échange foncier permettra à la Commune de disposer de la maîtrise foncière nécessaire à la création d'un cheminement piétonnier paysager entre le complexe sportif Menoni et les terrains d'entraînement situés au lieudit « Arcalès », contribuant ainsi à la sécurisation des déplacements des usagers entre ces équipements sportifs et répondant à un objectif d'intérêt public local en matière d'aménagement et de mobilité douce ;
Considérant que les frais de géomètre-expert, de division foncière et d'établissement des documents cadastraux nécessaires à la réalisation de l'échange seront pris en charge par la Commune ;
Considérant que Monsieur Sabrino REINHARD a fait connaître son accord sur les conditions de cette acquisition par courrier signé en date du 7 mai 2026 portant la mention « bon pour accord » ;
Considérant que l'acte authentique sera établi par l'Office notarial de Vic-en-Bigorre et que les frais afférents seront pris en charge par la Commune ; que dans l'hypothèse où Monsieur Sabrino REINHARD souhaiterait recourir à un notaire ou à un conseil de son choix, les frais correspondants demeureront à sa charge exclusive ;

Publié le : 18/06/2026 10:33 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/67163

Considérant qu'il convient dès lors d'approuver cet échange foncier ;

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260615-DEL202606-54-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : **Approuver** l'échange foncier sans soulte entre la Commune de Vic-en-Bigorre et Monsieur Sabrino REINHARD portant :

- sur la parcelle communale cadastrée section BT n° 186, sise lieudit « Arcalès » – chemin de Suzac, d'une contenance de 1 000 m² ;
- et sur une bande de terrain d'une largeur de six mètres à détacher de la parcelle cadastrée section BT n° 187 appartenant à Monsieur Sabrino REINHARD, pour une superficie équivalente d'environ 1 000 m² avant arpentage, dont l'emprise définitive sera déterminée par géomètre-expert.

Article 2 : **Approuver** la constitution d'une servitude de passage au profit de Monsieur Sabrino REINHARD, propriétaire de la parcelle cadastrée section BT n° 187, grevant la bande de terrain issue de ladite parcelle et faisant l'objet de l'échange, dont l'implantation définitive, le tracé et la largeur seront déterminés par l'intervention d'un géomètre-expert lors de la division foncière.

Article 3 : **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'échange ainsi que tout document, plan de division, document d'arpentage ou pièce nécessaire à la réalisation de cette opération foncière.

Article 4 : **Charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/06/2026
Publiée ou notifiée le 18/06/2026
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 18/06/2026 10:33 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/67163